



PASSEPORT ÉNERGETIQUE

Établir des passeports énergétiques habitation avec le logiciel LuxEeB_H

Description de la formation :

L'établissement de passeports énergétiques nécessite, d'une part, la connaissance de la méthodologie et des exigences légales en vigueur et, d'autre part, l'utilisation du logiciel adapté à cette législation tel que le logiciel national LuxEeb_H. L'énergieagence vous propose de découvrir le contenu de sa formation y relative :

Connaissance préalable :

- Description du contenu d'un passeport
- Quand doit-on établir un passeport énergétique ?
- Qui peut l'établir ?
- Qui demande le passeport énergétique ?
- Quelles sont les exigences à respecter ?

Part 1 :

- Exigences principales à respecter pour les bâtiments d'habitation neufs et extensions
- Exigences minimales à respecter pour les bâtiments d'habitation neufs et existants, les extensions, les modifications ou les transformations substantielles
- Notions de surface de référence énergétique et enveloppe thermique
- Introduction au logiciel LuxEeB_H
- Exercice individuel : Début de l'encodage d'un projet en version démo

Part 2 :

- Encodage des installations techniques telles que les systèmes de chauffage et d'eau chaude, les installations solaires thermiques, la ventilation mécanique contrôlée, le photovoltaïque, etc.
- Facteurs d'énergie primaire
- Optimisation
- Particularités des bâtiments existants



DATES

31 mars 2022

09:00 à 12:30

01 avril 2022

09:00 à 12:30



FORMATEUR

Marie-Sophie Collard
energieagence



DURÉE

7 heures



LANGUE

Français



ADRESSE DE LA FORMATION

WEBINAIRE



PRIX

€ 480,- HTVA

